

COMMUNE DE THOIRIA

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 DECEMBRE 2022 à 19 heures 30

Présents : Frank STEYAERT, Ludovic DUBIEF, Daniel MALUGANI, Françoise MONNIER, Romain SASSARD, Frédéric ALLOMBERT BLANC, Sébastien VERPILLAT, Christine BULABOIS, Geneviève ZANCHI, Pascal LANAUD

Absent excusé : Hervé GUENARD (pouvoir à Frank STEYAERT)

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

1 - Rencontre avec les représentants de l'ONF (Office National des Forêts) pour le plan d'aménagement de la forêt

Le conseil reçoit, à leur demande, Madame Julie FUEYO responsable de l'unité territoriale de Saint Laurent en Grandvaux et Monsieur Thomas ABEL, technicien en charge de notre secteur. Ces derniers dressent un état de la forêt en général et des conséquences de la vague de scolytes sur les résineux.

Ils exposent qu'il convient désormais de cesser la monoculture, contrairement aux usages de ces dernières décennies avec les plantations, et de favoriser désormais la diversité par une régénération naturelle avec des essences (y compris pour les résineux) qui résisteront mieux aux évolutions climatiques. Dans l'immédiat, il convient également de procéder à des éclaircies dans les parcelles afin de permettre un meilleur développement des arbres.

Par ailleurs, compte tenu des conditions actuelles, il convient donc de reporter à 5 ans le nouveau plan de gestion et de proroger pour cette même durée de cinq ans le plan de gestion en cours.

Le conseil, sur proposition de l'ONF, prend donc la délibération suivante :

« L'aménagement forestier de la Forêt Communale de THOIRIA arrive à échéance au 31/12/2022.

La crise sanitaire en cours (attaques massives de scolytes) ne permet pas de lancer la révision de l'aménagement (incertitudes fortes sur l'évolution sanitaire).

Dans l'attente d'une stabilisation de la situation, l'ONF propose de proroger pour une durée de 5 ans l'aménagement de la forêt communale de THOIRIA.

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de l'Office National des Forêts de proroger pour une durée de 5 ans l'aménagement de la Forêt Communale de THOIRIA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prorogation de l'aménagement de la Forêt Communale de THOIRIA d'une contenance totale de 284,69 ha pour une période de 5 ans (2023-2027). »

2- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Fruitière

A la suite de la rencontre du 18 novembre 2022 avec le maître d'œuvre venu commenter son projet et son esquisse, le conseil formule les remarques suivantes :

Le conseil n'adhère pas à l'idée de la démolition de l'aile gauche de la fruitière (construite dans les années 50 en ajout du bâtiment d'origine), considérant que l'ensemble du bâtiment doit être conservé ;

De ce fait le conseil regrette qu'il n'y ait pas la création d'un deuxième logement (dans l'ancienne salle communale de l'étage) puisque le logement actuel serait en partie détruit par la démolition décrite ci-dessus et les surfaces du logement actuel seraient compensées sur l'ancienne salle communale.

Le conseil souhaitait au contraire le maintien du logement actuel et la création d'un deuxième logement.

Dans ces conditions le conseil, à l'unanimité, juge l'offre inappropriée (au sens du code des marchés publics) et n'y donnera donc pas suite. En revanche conformément à ce qui était prévu dans le cahier des charges de l'appel d'offre de la maîtrise d'œuvre, l'architecte sera indemnisé pour son travail d'esquisse selon le montant prévu de 1 760 € HT.

En conséquence, le conseil, à l'unanimité, charge le maire de solliciter un nouveau maître d'œuvre qui pourra rendre une nouvelle proposition avant la fin de l'année pour qu'un marché de maîtrise d'œuvre soit signé avant le 31 décembre 2022 afin de ne pas perdre le bénéfice d'une subvention déjà acquise.

3 – Programme d'enfouissement des réseaux secs avec le SIDEC

Le conseil est informé de l'avancement des études et de la volonté de coordonner les travaux avec les travaux de réfection du réseau d'eau qui seront engagés par le Syndicat des Eaux du Petit Lac. Cela permettra de mutualiser les coûts, notamment ceux de réfection des surfaces de voirie à l'issue des travaux. En revanche cela imposera d'étaler les travaux sur plusieurs années car le SIDEC, pour apporter un financement maximal (80%), a pour règle de financer une tranche de travaux dans la limite de 70 000 € tous les deux ans. Les études se poursuivront en 2023 avec une première tranche de travaux prévue en 2024. Le conseil, à l'unanimité, donne un accord de principe à l'engagement de ces réalisations.

4 - Subvention à l'Association l'Azuré de la Croisette

Le conseil, à l'unanimité, accorde une subvention de 100 € à l'association l'Azuré de la Croisette au titre de l'organisation d'une après-midi « Arbre de Noël » au profit des enfants de Thoiria, en partenariat avec le Foyer de Soucia et les enfants de Soucia.

La séance est levée à 22 heures



Le Maire

Frank STEYAERT

